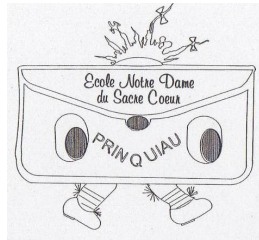


Mise à jour du 25/05
et révisable suite à
l'évolution de la crise sanitaire



Protocole d'accueil suite à la réouverture de l'école École Notre-Dame du Sacré Cœur - - - PRINQUIAU

Préambule

Ce protocole a été travaillé avec un groupement d'écoles, en collaboration avec la Direction Diocésaine, l'équipe éducative et en s'appuyant sur les directives ministérielles.

Il appartient aux parents d'y adhérer ou non. C'est ce qui est entendu dans la notion de « volontariat » car l'école, que ce soit à l'école ou à la maison reste bien sûr obligatoire.

L'agencement du site et des bâtiments scolaires ainsi que le comportement des jeunes enfants sont à prendre en considération dans votre appréciation du risque de contamination. Nous sommes contraints à une obligation de mise en œuvre, non à une obligation de résultat. Il est très difficile de faire respecter les gestes barrières aux enfants et plus particulièrement à ceux de maternelle sur une journée complète de classe. Soyez assurés que nous ferons de notre mieux.

Ce document est évolutif et s'adaptera en fonction de la réglementation.

Le retour à l'école : un engagement mutuel

1/ engagement des familles

Vous, parents d'élèves, jouez un rôle essentiel. Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Vous devez prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre ($\geq 37,8^{\circ}\text{C}$), votre enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Nous vous rappelons également votre rôle actif dans l'apprentissage du respect des gestes barrières à vos enfants. En coéducation, il faut préparer vos enfants à ce retour particulier en classe en leur parlant de ce qui va se vivre, de ce qui sera différent.

Seuls les élèves sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Aucun parent ne sera admis. Un sens de circulation pour la dépose des enfants sera prévu. Des tracés au sol permettront à chacun d'attendre d'être accueilli au portail et pris en charge. Tout déplacement doit se faire en respectant la règle du mètre de distance.

2/ engagement de l'école

Le protocole présent précise les engagements de l'école, notamment les conditions sanitaires pour garantir la sécurité de tous.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre, ...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Attention : il est très difficile de faire respecter les gestes barrières aux enfants de maternelle et d'élémentaire sur une journée complète de classe. Nous ferons de notre mieux, mais je ne peux garantir un adulte derrière chaque enfant toute la journée. En cas de problème sanitaire, d'arrêt maladie d'un enseignant, de personnels, je me réserve le droit de modifier les temps d'accueil, l'ouverture d'une ou plusieurs classes ou le cas échéant de fermer l'établissement.

3/ engagement des élèves

Avec votre collaboration, votre enfant devra également prendre note des points suivants :

- Je viens avec tout mon matériel scolaire
- Je viens avec ma bouteille d'eau, je ne la partage pas.
- Je viens avec mon paquet de mouchoirs individuel
- Je repars chaque soir avec toutes mes affaires
- Je m'habille avec des tenues simples permettant mon autonomie et la pratique sportive.



Voici le protocole d'accueil des élèves, il se présente sous la forme d'une Foire Aux Questions avec différents thèmes :

- conditions et règles d'accueil
- hygiène et mesures sanitaires
- déplacements et récréations
- cantine et périscolaire
- Continuité pédagogique (à l'école et à la maison)
- Rôle des parents

Actualisation pour la période débutant le 02/06.

conditions et règles d'accueil

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une journée de pré-rentree de tous les enseignants et personnels ASEM. Les élèves des personnels prioritaires (PS au CM2) seront accueillis si besoin le 11 mai.

La reprise de l'école se fait **sur la base du volontariat des familles**, une enquête vous a été envoyée samedi 02 mai. Cette enquête ne concerne que la période allant du 12/05 au 29/05. Une seconde enquête vous parviendra pour le reste de l'année, celle-ci tiendra compte du retour d'expérience vécue en mai et de l'évolution de la crise sanitaire.

Les élèves rentreront à partir du mardi 12 mai selon le calendrier suivant :

- 12 mai : reprise pour les niveaux CP et CM2
- 18 mai : reprise en plus pour les niveaux GS et CE1
- 25 mai : reprise en plus pour les niveaux CE2 et CM1
- Pas de reprise pour les PS et MS avant le 02/06 minimum. Le respect strict des gestes barrières ne pouvant être respecté pour ces élèves.
- Pas de reprise des PS-MS au 02/06. L'équipe pédagogique s'efforcera de trouver des modalités différentes pour assurer une fin d'année sereine à ces élèves de PS et MS.

Pour les familles n'ayant pas souhaité un retour en présentiel et pour les élèves de PS et MS, La continuité pédagogique se poursuivra à la maison comme elle s'est faite jusque là.

A ce jour et compte tenu de vos réponses à l'enquête, nous pouvons assurer la prise en charge de l'ensemble des élèves volontaires pour un retour à l'école sur l'ensemble des jours de la semaine (Lundi, mardi, jeudi et vendredi). Valable jusqu'au 29/05.

A compter du 02/06 et compte tenu du nombre beaucoup plus important d'élèves à accueillir: Accueil des élèves par demi-groupe classe sur une demi-semaine. Le reste de la semaine, travail en distanciel.

Cependant, si pour diverses raisons, un enseignant ou un personnel était absent, nous nous réservons le droit de modifier notre politique d'accueil dans le but d'un strict respect du protocole sanitaire.

Combien d'enfants seront-accueillis en même temps et à quelle fréquence ?

La priorité d'accueil sera donnée aux parents concernés par la gestion de la crise sanitaire.

Les effectifs par classe seront limités. Différentes contraintes (dont la taille des classes) nous conduisent à fixer un nombre de :

- **10** élèves maximum par groupe de GS. 2 groupes possibles, un dans la classe d'Amélie et un dans la classe d'Angélique.
- **15** CP (les 2 classes confondues) dans la classe d'Emilie et **15** CE1 dans la classe d'Anne-Christine

- **12 CE2 dans la classe de Stéphane, 12 CM1 dans la classe de M. Roux et 12 CM1-2 dans la classe d'Adeline.**

A ce jour et compte tenu de vos réponses à l'enquête, nous pouvons assurer la prise en charge de l'ensemble des élèves volontaires pour un retour à l'école sur l'ensemble des jours de la semaine (Lundi, mardi, jeudi et vendredi). (valable jusqu'au 29/05)

Cependant, si pour diverses raisons, un enseignant ou un personnel était absent, nous nous réservons le droit de modifier notre politique d'accueil dans le but d'un strict respect du protocole sanitaire.

Aussi, après le mois de mai, si les conditions d'accueil étaient les mêmes (nombre d'élèves par classe, ...) et le nombre d'élèves à accueillir en augmentation, nous serons dans l'obligation de fonctionner par groupe avec un accueil par demi-semaine.

Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Nous serons très vigilants à proposer des jours de présence identiques pour les fratries. Lors de l'ouverture du collège, nous ne pourrions cependant pas tenir compte de l'emploi du temps de celui-ci.

Pour le mois de mai, cette question n'a pas lieu de se poser comme nous pouvons accueillir l'ensemble des élèves volontaires.

Je fais partie du personnel prioritaire, quelles sont les modalités de présence ?

Il vous faut remplir les conditions d'accueil à savoir un des deux parents fait partie du personnel prioritaire, l'autre parent ne peut télé-travailler et aucun autre mode de garde n'est possible. L'accueil est possible de la PS au CM2.

Il vous faut obligatoirement pour le vendredi 16h, prévenir par mail M. ROUX en précisant les jours où vous avez besoin d'un accueil de votre enfant la semaine suivante (à la journée ou demi-journée).

Uniquement pour les PS et MS ; les autres élèves étant dans leurs classes respectives.

Mon enfant sera-t-il avec son enseignant ?

Votre enfant est d'abord accueilli à l'école. Dans la mesure du possible, nous essayerons de faire en sorte que votre enfant retrouve sa classe et son enseignant(e). Il est prévu dans la mesure du possible que les élèves d'un même niveau soient regroupés dans leur classe.

Mais et ce sera le cas pour les CE2 à partir du 25/05, qui sont 15 volontaires pour un retour et la classe ne peut accueillir que 12 élèves maximum (du fait de sa faible surface), du coup 3 élèves intégreront une autre classe.

Enfin, la solidarité entre les écoles du réseau sera activée. Il est possible que certains enseignants aillent renforcer une équipe sur une autre commune le temps d'une journée.

Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

Oui et non. L'école ne pourra pas être à la carte. Vous avez reçu une enquête vous demandant de faire un choix pour la période du 12 au 29 mai. Une deuxième enquête vous sera adressée fin mai en fonction de la situation sanitaire du pays et des directives qui nous seront données. Vous devrez également faire un choix. L'attribution des jours de présence ne pourra être modifiée.

Cependant pour les élèves de fratrie dont le plus jeune n'envisage de reprendre que lorsque l'aîné(e) retournera à l'école, dans ce cas précis ce sera autorisé. Exemple 2 frères, un en CP et l'autre en CM1. L'élève de CP peut ne recommencer que le 25/05 lorsque son frère de CM1 fera son retour en classe. L'inverse n'est bien entendu pas possible.

Mon enfant pourra-t-il changer de groupes et de jours d'accueil dans la semaine ?

Non. Le protocole est très clair, il faut limiter le brassage des élèves. Ces derniers doivent être au contact des mêmes enfants. Si l'un des enfants du groupe présente les symptômes du COVID, il faut s'être assuré qu'un minimum d'élèves ait été en contact avec lui.

Mon enfant est scolarisé en PS-MS, pourquoi ne peut-il être accueilli ?

A la lecture du protocole que nous devons respecter, l'application de plusieurs mesures ne peuvent permettre l'accueil des enfants de cet âge pour le moment (table unique attitrée toute la journée, distance de 1m entre enfant et adulte, déplacement limité, retrait des coins jeux, du matériel collectif et des bibliothèques,...).

Les ASEM seront chargées de désinfecter les locaux et ne pourront être en classe. Les enseignantes de PS et MS seront en renfort dans les autres classes pour faire respecter le protocole. Au vu du nombre d'élèves, seuls les enfants du personnel prioritaire pourront être accueillis dans ces conditions. Aussi, nous nous posons beaucoup de questions sur le regard que les enfants porteront sur l'école s'ils reviennent. Enfin la sécurité affective nécessaire à une scolarisation d'enfants de 3-4 ans ne pourra être assurée.

Chaque enseignant est déjà mobilisé auprès d'un groupe d'élèves.

Mon enfant de PS-MS pourra-t-il être accueilli plus tard dans l'année ?

Nous ne savons pas pour le moment. Dans un premier temps, nous devons évaluer notre capacité à respecter le protocole sanitaire avec 6 classes. D'ici le 29 mai, les règles auront peut-être évolué en fonction de la situation sanitaire du pays. Cela dépendra également du temps qu'il faudra pour enseigner les gestes barrières aux autres élèves avant d'accueillir des nouveaux.

Vos enfants de PS et MS ont peut-être émis le souhait de retrouver le chemin de l'école pour retrouver des repères qu'ils ont connu : camarades, enseignants, fonctionnement de classe... En rentrant à l'école dans ces conditions, c'est un cadre différent, privé de tous ces repères. A ce jour il apparaît délicat et contre-productif de proposer un accueil à ces enfants de PS et MS.

Nous réfléchissons au sein de l'équipe à proposer à ces élèves des modalités différentes pour les accueillir sur d'autres moments. Nous reviendrons vers vous pour vous en informer.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Votre enfant pourra arriver entre 8h40 et 9h. Le portail sera fermé à 9h05. Nous avons décidé d'une amplitude plus large pour éviter au maximum que les personnes se croisent, que ce soit sur le parking ou aux abords de l'école.

Merci de ne pas arriver avant 8h40 afin de ne pas attendre à plusieurs devant le portail.

À quelle heure mon enfant pourra-t-il quitter l'école le soir ?

Vous pourrez venir récupérer votre enfant entre 16h15 et 16h35.

À quelle heure dois-je venir récupérer mon enfant pour la pause méridienne ?

Vous pourrez venir récupérer votre enfant entre 11h55 et 12h05. Le retour devra se faire entre 13h20 et 13h30.

Mon enfant prend les transports, comment cela va se passer ?

La reprise des transports scolaire s'effectuera le 12/05. Un courriel a été adressé le 06/05 aux familles concernées par ce service. <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Un enseignant accompagnera le soir les élèves aux horaires habituels mais en empruntant un cheminement différent qu'à la normale afin de limiter le croisement de personnes (idem pour le matin).

Comment se réalisera la dépose ou récupération de mon enfant à l'école ?

Un protocole strict sera à respecter lors de la dépose et récupération de son enfant. Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Un enseignant sera au portail pour l'accueil, il dirigera votre enfant vers les sanitaires pour un lavage des mains où un autre enseignant se trouvera puis votre enfant se dirigera vers sa classe pour retrouver son enseignant. Nous veillerons à éviter toute manipulation des portes en les laissant ouvertes.

Chaque début de semaine, les nouveaux élèves iront se placer après le lavage des mains sur la cour à côté d'un plot sur un marquage au sol afin que les gestes barrières et règles sanitaires leur soient rappelés.

A la sortie des classes, chaque parent se présente au portail et un enseignant autorisera votre enfant à vous rejoindre. Il patientera à côté de son plot sur un marquage au sol sur la cour.

Que se passera t-il en cas de non-respect des gestes barrières par un enfant ?

Si un enfant était dans l'incapacité de respecter strictement les gestes barrières, nous ne pourrions plus l'accueillir en présentiel à l'école. Sa scolarité se poursuivra à la maison via le dispositif mis en place jusqu'à présent.

hygiène et mesures sanitaires

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter AU MAXIMUM et dans la mesure du possible les règles sanitaires nationales à savoir :

- ✓ distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)
- ✓ application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).
- ✓ port du masque par l'ensemble des adultes de l'école.
- ✓ limitation du brassage des élèves.
- ✓ nettoyage et désinfection des locaux.
- ✓ aération des locaux dès que possible.

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- ✓ à son arrivée dans l'école ;
- ✓ avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ✓ avant et après chaque repas ;
- ✓ avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ✓ après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ✓ autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ✓ le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

Mon enfant pourra-t-il apporter du gel hydroalcoolique ?

Non. Un flacon sera disposé dans chaque salle de classe. L'utilisation de ce gel se fera sous surveillance d'un adulte. Cependant, il devra donc être utilisé uniquement lorsque le nettoyage des mains au savon n'est pas possible ; l'utilisation du savon étant préconisée pour les enfants.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque lorsque la distanciation sociale ne sera pas possible dès qu'ils seront en contact avec des élèves.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Le conseil scientifique considère que le port du masque n'est pas recommandé en élémentaire et interdit pour les maternelles. Toutefois, oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque **mais** les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque

doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas. Tout masque porté devra être mis dans le cartable de l'enfant et ramené à la maison.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, après le départ des élèves. Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- ✓ sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ✓ points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs

Les poubelles seront vidées tous les jours. Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

L'ampleur de la tâche nous oblige à revoir l'organisation du planning des ASEMs qui seront peu disponibles auprès des élèves.

Comment les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux se fera de manière approfondie suivant le protocole sanitaire qui nous a été fourni.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées par une ouverture des fenêtres durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée. Si le temps le permet, les portes des classes resteront ouvertes en permanence.

Si mon enfant se blesse à l'école, que se passera-t-il ?

Nous soignerons les élèves comme nous le faisons habituellement. Nous suivrons les règles d'hygiène et de soins conformément aux directives reçues. Vous serez contacté par téléphone selon les coordonnées de la fiche d'urgence si l'état de votre enfant nécessitait que vous veniez le chercher.

Mon enfant fête son anniversaire, qu'est-il autorisé à apporter ?

Aucun gâteau ne pourra être partagé, aucun bonbon ne pourra être offert. Nous trouverons d'autres façons en classe de faire de cette journée une journée particulière pour l'enfant concerné.

déplacements et récréations

Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades. Des sens de circulation seront mis en place dans l'école pour que les groupes ne se croisent pas. Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie sera donnée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Nous veillerons à ce que les enfants se déplacent le moins possible quand ils seront en classe. Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes. Les enseignants réfléchiront à un aménagement au sein de chaque classe permettant le respect des règles sanitaires.

Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de classe, votre enfant devra emprunter un chemin qui lui permette de rester à distance des autres. Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes. Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur des toilettes.

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront organisées par petit groupes. Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses plus courts mais plus fréquents.

Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement. Les récréations seront échelonnées en respectant un planning, ce qui limitera le nombre d'élèves dans la cour en même temps et évitera le brassage des groupes.

À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de ballon, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer...). Une liste de jeux sera proposée aux enfants. Une réflexion sera engagée par l'équipe enseignante lors des jours de pré- rentrée.

cantine et périscolaire

Comment mon enfant déjeunera-t-il le midi ?

Suite à la décision municipale de la non réouverture du restaurant scolaire, nous demandons à chaque famille en télé-travail de venir récupérer son enfant pour la pause déjeuner.

Pour les familles dans l'incapacité de le faire, un panier repas sera à apporter dans un sac isotherme **et avec un bloc de glace** avec bouteille d'eau individuelle. Il faudra veiller à ce que son enfant soit au maximum autonome dans sa prise de repas (ouverture boîtes, bouteille, dessert...). Le réchauffage de plat ne sera pas possible.

Il faudra se laver les mains avant et après le repas.

Le repas se passera si la météo le permet sur la cour en respectant les mesures de distanciation, sinon la prise de repas se fera dans la classe à sa table.

L'encadrement sera assuré par les ASEMs de l'école accompagnées d'enseignants et le personnel municipal quand les effectifs augmenteront.

Quelles sont les règles d'accueil au périscolaire ?

Je vous invite à vous rapprocher du périscolaire Les Marsupilamis : <https://clubmarsu.weebly.com/>

Pour les élèves allant au périscolaire, ils seront accompagnés par du personnel périscolaire jusque dans la classe à partir de 9h05 et en fin de journée, seront récupérés à 16h05. Ceci afin d'éviter le croisement de personnes.

Continuité pédagogique (à l'école et à la maison)

Que fera mon enfant à l'école ?

Le premier travail de votre enfant à l'école sera de respecter le protocole sanitaire, ce qui demandera un certain temps. Afin de garantir un accès aux savoirs équitables, les enseignants proposeront en classe le travail qui sera envoyé aux enfants restés en « école à la maison ». Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif. Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant. Le travail avec correction immédiate sur ardoise sera favorisé.

Cas particulier pour les élèves de GS :

De très nombreux apprentissages en maternelle s'effectuent par de la manipulation (vous avez pu vous en rendre compte en faisant l'école à la maison) or dans le respect du protocole sanitaire, ces manipulations d'objets seront très restreintes voir impossible dans certaines situations pour les élèves en présentiel à l'école. De ce fait, les apprentissages en classe seront moins interactifs qu'auparavant et seront plus sur fiche. A la différence, à la maison, ces activités de manipulation seront toujours possibles et à encourager.

Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel. S'il s'avérait nécessaire de passer du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il faudra le désinfecter entre les deux. Pour les élèves du CP au CM2, merci de veiller à ce que votre enfant dispose de TOUT son matériel dans son cartable.

Mon enfant aura-t-il des séances d'EPS à l'école ?

Quelques activités physiques pourront être proposées mais votre enfant ne pourra pas bénéficier d'un enseignement de l'EPS en tant que tel. Les séances hors de l'école (salle de sport, piscine) sont proscrites.

Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Ils utiliseront les mêmes outils. Cependant, ils seront également en classe, la communication sera différente et beaucoup moins fréquente. La programmation des apprentissages de l'année scolaire prochaine prendra bien évidemment en compte la période que nous vivons depuis le 16 mars.

Pourrais-je venir à l'école chercher le travail de mon enfant si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Les fiches et supports pour les élèves présents en classe seront fournis par l'enseignant. Pour les élèves poursuivant le travail de la maison, des permanences pourront être organisées pour vous permettre de venir chercher le travail. Pour cela chaque enseignant pourra s'organiser à sa convenance et vous préviendra des modalités.

Pour les élèves des personnels prioritaires accueillis à l'école, il faudra venir avec toutes les fiches de travail dans son cartable.

Comment pourrons-nous communiquer avec l'enseignant(e) si je décide qu'il reste à la maison (ou non pris en charge à l'école) ?

Les mêmes modalités de communication que jusqu'à présent seront proposées cependant les enseignants seront en classe et ne pourront vous répondre avec la même réactivité qu'actuellement.

Que doit apporter mon enfant lorsqu'il vient à l'école ?

En GS : sa trousse et son aide-mémoire (pour les GS de chez Amélie).

En primaire (CP à CM2), votre enfant devra avoir **tout** son matériel car aucun prêt ne sera possible. Dans son cartable, il aura une gourde et un paquet de mouchoir.

Les documents de travail seront sur la table des enfants à leur arrivée.

Il est interdit d'apporter des objets personnels de la maison. Il est possible d'apporter un livre (magazine, album, BD, roman...). Il ne faut pas le prêter et le conserver dans son cartable.

Rôle des parents

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- ✓ en prenant la température de l'enfant le matin avant de partir. (aucun enfant au-dessus de 37,8°C ne sera accueilli)
- ✓ en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- ✓ en respectant les horaires de dépose et reprise de vos enfants ;
- ✓ en évitant tout regroupement aux entrées et sorties de l'école ;
- ✓ en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus : de la fièvre, une sensation de fatigue, une toux sèche, des courbatures et des douleurs, une congestion nasale, un écoulement nasal, des maux de gorge, des diarrhées, des éruptions cutanées

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome. Idéalement, ils devront savoir faire leurs lacets, ou privilégier des chaussures qui n'en possèdent pas !

Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école. La procédure sera également :

- ✓ d'éviter les contacts.
- ✓ d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région. Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Si un enfant montre des symptômes à l'école, que se passera-t-il ?

L'élève sera isolé dans une pièce dédiée à cette situation. Il devra porter un masque pédiatrique qui lui sera remis par l'établissement. Les parents seront appelés pour assurer la prise en charge dans les meilleurs délais de leur enfant.

D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants en pastorale, animateurs sportifs, rééducateur, intervenante anglais, bibliothèque...) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations. De même, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux. Seuls les membres OGEC et APEL, pour des raisons liées à la gestion de cette crise peuvent entrer dans l'établissement, ils devront respecter les gestes barrières.